

Province de Québec
MRC d’Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 10 JUIN 2025 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L’ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Sont absents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conseil municipal de Saint-Samuel du
mardi 10 juin 2025 à 19h00

1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1. Adoption de l’ordre du jour ;
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 ;
3. **TRÉSORERIE**
 - 3.1. Adoption des comptes à payer en date du 31 mai 2025 ;
4. **RÈGLEMENTATION**
5. **DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 Résolution pour proclamer juin, le mois de la sensibilisation à la SLA ;
 - 5.2 Appui : Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l’absence d’ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités ;
 - 5.3 Mise à niveau du jeu de shuffleboard ;
 - 5.4 Soumission tracteur à gazon ;
 - 5.5 Liste de déchetage ;
 - 5.6 Coût et entente pour l’utilisation du gymnase de l’école ;
 - 5.7 Appui financier pour le camp de jour ;
 - 5.8 Récureuse électrique ;
6. **RAPPORTS DES COMITÉS**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Prochain conseil, le mardi 8 juillet 2025 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2025-06-607

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Evelyne Lampron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2025-06-608

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2025-06-609

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2025

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 81 387.03 \$;

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance ;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats ;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2025 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 81 387.03 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce ____ du mois de _____ 2025

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2025-06-610

5.1 RÉSOLUTION POUR PROCLAMER JUIN, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SLA

ATTENDU QU'à l'occasion du mois de juin, qui est un mois dédié à la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA), la société de la SLA du Québec se tourne vers nous pour solliciter notre soutien dans leur mission collective visant à améliorer la vie des personnes touchées par cette maladie, ainsi que de leurs proches;

ATTENDU QUE la sclérose latérale amyotrophique (SLA) est une maladie neurodégénérative fatale dont l'espérance de vie est de deux à cinq ans qui s'attaque aux neurones et à la moelle épinière, ce qui cause la perte de la capacité de marcher, de parler, de manger, d'avaler et éventuellement, de respirer pour les personnes atteintes par la SLA ;

ATTENDU QUE SLA Québec a comme mission d'offrir des services de soutien et de référencement pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes de la SLA et de leurs proches. Ils s'engagent également à sensibiliser le public, les professionnels de la santé et les autorités gouvernementales à cette cause, tout en soutenant, finançant et promouvant la recherche en cours à travers le Québec et le Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu de proclamer juin, le mois de la sensibilisation à la SLA ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-611

5.2 APPUI : DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré. La situation économique actuelle ;

ATTENDU QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes) ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu :

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalité, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription.

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-612

5.3 MISE À NIVEAU DU JEU DE SHUFFLEBOARD

ATTENDU QUE le plateau de shuffleboard a besoin d'une mise à niveau ;

ATTENDU QUE certains équipements doivent être remplacés ;

ATTENDU QUE le plateau de shuffleboard n'est pas utilisé de façon régulière par les citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu de faire une évaluation des coûts de mise à niveau et de créer des événements pour promouvoir le plateau.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2025-06-613

5.4 SOUSSION TRACTEUR À GAZON

ATTENDU QUE le tracteur new holland (petit) est soumis à des travaux intensif toute l'année durant ;

ATTENDU QUE l'âge avancée du tracteur et de ses équipements nous demandent d'injecter de l'argent pour des remplacement de pièces de plus en plus fréquemment ;

ATTENDU QUE la portion tondeuse du tracteur aura besoin de réparation importantes rapidement ;

ATTENDU QU'en éliminant la portion tondeuse que le tracteur a à faire annuellement nous permettrai de prolonger la vie du tracteur ;

ATTENDU QUE nous avons procédé à des soumissions pour procéder à l'achat d'un tracteur à gazon ;

ATTENDU QUE suite à l'analyses des soumissions, une se démarque, soit la soumission numéro 28-05-2025-22036 qui nous propose le numéro d'item 918026 tracteur Ariens Onyx noir 52 pouces 23 HP Kawasaki ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Grégoire Bergeron et résolu de procéder à l'achat du tracteur Ariens Onyx noir 52 pouces 23 HP Kawasaki.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2025-06-614

5.5 LISTE DE DÉCHIQUETAGE

ATTENDU QUE la compagnie Archives Bois-Francs est venue à nos bureaux pour compléter leur mandat de faire le ménage de nos documents ;

ATTENDU QUE ABF a procédé à la mise-à-jour ne nos archives selon la liste de durée de conservation des documents municipaux ;

ATTENDU QUE plusieurs documents sont à détruire selon cette liste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'autoriser la firme ABF à détruire les documents sur la liste fournie.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2025-06-615

5.6 COÛT ET ENTENTE POUR L'UTILISATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE

ATTENDU QUE certains bris sur les équipements de la commission scolaire ont eu lieu dernièrement ;

ATTENDU QUE ces bris ont été causés par des utilisateurs du gymnase lors des soirées sportives organisées par la municipalité ;

ATTENDU QUE la commission scolaire et la municipalité désiraient en arriver à une entente équitable pour les deux parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de rembourser les frais de 484.90\$ avant taxes à l'école centrale et d'autoriser monsieur Stéphan Emond à signer la nouvelle entente avec la commission scolaire incluant un coût annuel de 500.00\$ qui couvrira les bris futurs s'il y a lieu et l'achat de nouveau matériel.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2025-06-616

5.7 APPUI FINANCIER POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la demande du camp de jour au programme Emploi Été Canada a été refusée, ce qui nous prive du financement habituellement alloué pour couvrir le salaire d'un de nos animateurs durant la saison estivale ;

ATTENDU QUE le camp de jour accueillera cette année quelques enfants présentant des besoins particuliers, ce qui nécessite une présence accrue d'animateurs sur le terrain afin d'assurer un encadrement sécuritaire et de qualité ;

ATTENDU QUE le camp de jour présente une demande afin que la municipalité puisse absorber le salaire d'un animateur supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu d'absorber les frais reliés au salaire d'un animateur du camp de jour pour la saison 2025.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2025-06-617

5.8 RÉCUREUSE ÉLÉCTRIQUE

ATTENDU QUE le plancher de la salle du centre multifonctionnel représente une très grande surface à nettoyer manuellement ;

ATTENDU Qu'à la suite de certains événements, le plancher est vraiment difficile à nettoyer efficacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu de procéder à une étude afin de proposer des soumissions de différentes machines.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport de comité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 30 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas d'assistance.

8. VARIA

2025-06-618

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron de lever de la séance à 19 h 33. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

